YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99 179

OBJET : Convention de partenariat financier conclue avec le CNFPT en vue de l'organisation d'une formation sur le thème « Ecrire pour communiquer - (suite 1998 - bilan) »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise une formation intra-collectivité sur le thème « Ecrire pour communiquer (suite 1998 - bilan) », en partenariat financier avec le CNFPT,

CONSIDERANT que le programme proposé par le CNFPT, 11 rue Boileau - 78008 Versailles Cedex - correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation en partenariat financier avec le CNFPT, établissement public de formation, relative à une formation intra-collectivité sur le thème « Ecrire pour communiquer (suite 1998 - bilan) », sur une durée de 1 jour (28 septembre 1999), moyennant une participation financière de 4.000 francs TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 9 juillet 1999

REÇU LE
12 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE